



INTERPOL



PROJET LEADER

RENFORCER LES CAPACITÉS EN CRIMINALISTIQUE NUMÉRIQUE AFIN D'APPUYER LES ENQUÊTES CRIMINELLES, LES OPÉRATIONS ET LES POURSUITES DANS CERTAINS PAYS D'ASIE

PROBLÉMATIQUE

Les équipements numériques sont une source essentielle d'informations lors des enquêtes, quel que soit le type d'infraction. Il est parfois difficile de recueillir et de comprendre les éléments de preuve au format électronique (dits éléments de preuve électroniques ou numériques).

Sans capacités efficaces en matière de criminalistique numérique, les services chargés de l'application de la loi risquent de ne pas disposer d'éléments de preuve décisifs, de mal interpréter leur signification ou leur importance, voire de les détruire par inadvertance.



PROJET LEADER

RÉSUMÉ DU PROJET

L'objectif du projet Leader est de renforcer les connaissances et capacités en matière de criminalistique numérique dans quatre domaines : action des premiers intervenants, analyse criminalistique numérique spécialisée, enquêtes et poursuites.

La pérennité est l'une des grandes caractéristiques du projet Leader. Elle passe par une coopération renforcée avec les écoles de police, une démarche de formation des formateurs, le développement des infrastructures et le soutien technique.

Le projet encourage également l'apprentissage en ligne ainsi que le professionnalisme et l'égalité des sexes dans la police.

Il renforce la coopération policière aux niveaux régional, interrégional et international en encourageant le recours aux capacités policières d'INTERPOL et à son réseau de Bureaux centraux nationaux.

ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DU PROJET

Formations adaptées aux besoins pour :

- les premiers intervenants, sur la saisie et la préservation des éléments de preuve numériques ;
- les laboratoires de criminalistique numérique ;
- les procureurs – cette session est consacrée aux concepts fondamentaux de l'informatique, de la criminalistique numérique et des éléments de preuve numériques.

Les formations de formateurs destinées aux premiers intervenants, aux spécialistes de la criminalistique numérique et aux enquêteurs apportent aux participants les outils nécessaires pour former leurs collègues dans leur administration d'origine.

Définition de normes et promotion de la coopération :

- Ateliers sur la définition de procédures opérationnelles standards nationales relatives au traitement et à l'analyse des éléments de preuve numériques ;
- Formation sur les capacités policières d'INTERPOL pour améliorer l'échange d'informations. Ce volet est essentiel car les éléments de preuve numériques mènent souvent à des pays autres que celui dans lequel ils ont été saisis, ou ne sont accessibles que par l'intermédiaire de tels pays ;
- Exercices interservices fondés sur des scénarios ;
- Colloques internationaux de criminalistique numérique.

Fourniture d'outils et d'équipements :

- Établissement d'un catalogue d'outils de criminalistique numérique – il est indispensable que les spécialistes puissent avoir accès à des informations sur de nombreux outils de ce type et les partager. Un référentiel en ligne sur la criminalistique numérique permettra une diffusion accrue de ces informations tout en assurant leur pérennité ;
- Fourniture d'équipements de criminalistique numérique en fonction des besoins des pays bénéficiaires.

PAYS CONCERNÉS

Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Maldives, Mongolie, Népal et Sri Lanka



INTERPOL

INTERPOL Global Complex for Innovation
18 Napier Road
285510 Singapore

LEADER@interpol.int

@INTERPOL_CBT

www.interpol.int

Avec le soutien de :



NORWEGIAN MINISTRY
OF FOREIGN AFFAIRS